

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 18 décembre 2020

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 15, 16 et 17 décembre 2020

2020 DVD 60-10 Prise en compte de l'impact de la COVID sur les délégations de service public des parcs de stationnement - Avenant n°2 à la convention de délégation du parc de stationnement HOTEL DE VILLE.

M. David BELLIARD, rapporteur

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2511-1 et suivants et L 1411-1 et suivants ;

Vu la convention de délégation du 4 novembre 2011 pour la modernisation et l'exploitation du parc de stationnement HOTEL DE VILLE et son avenant en date du 31 juillet 2019, conclus avec la Société Anonyme d'Economie Mixte d'Exploitation du Stationnement (SAEMES) ;

Vu le projet de délibération en date du 1er décembre 2020, par lequel Madame la Maire de Paris demande l'autorisation de signer l'avenant n°2 qui a pour objet de réajuster par un dégrèvement le montant de la redevance fixe forfaitaire de l'année 2020 du parc de stationnement HOTEL DE VILLE à Paris 4e, pour prendre en compte de l'impact de la COVID sur la délégation de service public ;

Vu l'avis du Conseil de l'arrondissement Paris Centre en date du 30 novembre 2020 ;

Sur le rapport présenté par Monsieur David BELLIARD au nom de 3ème Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer avec la Société Anonyme d'Economie Mixte d'Exploitation du Stationnement (SAEMES) l'avenant n°2 à la convention de délégation du parc de stationnement HOTEL DE VILLE (4e) en date du 4 novembre 2011 modifiée, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 2 : L'impact sur les recettes sera constaté sur le budget de fonctionnement 2020 et 2021 de la Ville de Paris.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO